

## Instance nationale de déontologie

### La présence du public, antidote aux tentations corporatistes Une enquête auprès des conseils de presse européens



Daithi O'Ceallaigh,  
président (indépendant)  
du conseil de presse d'Irlande.

Lorsqu'on évoque la création d'un conseil de presse, une des réflexions régulièrement entendue est celle de la représentation du public, et de la pertinence de leur présence. L'APCP a voulu faire à nouveau le point. Elle a adressé au début de l'été un questionnaire aux membres de l'AIPCE (Alliance des conseils de presse indépendants d'Europe) et à ses correspondants non européens. La lecture des dix-sept réponses reçues fin septembre apporte une confirmation – l'apport positif des représentants du public au fonctionnement et à l'image des conseils de presse – mais montre

qu'il n'y a pas de voie royale pour leur désignation.

**L'effectif de ces conseils de presse** varie de 8 à 50 membres : 8 sièges au Danemark, également répartis entre journalistes, éditeurs, juristes et représentants du public, et 50 en Russie où les représentants du public, choisis parmi les membres d'ONG, de partis politiques, et d'organisations de la société civile, se taillent la part du lion avec 24 sièges (un 25<sup>e</sup> est attribué à un représentant du gouvernement). Le public n'est majoritaire par rapport aux professionnels - journalistes et éditeurs - que dans 5 instances sur 17. Mais aussi dans le comité des plaintes au Québec ; le conseil allemand n'a pas de représentation du public. Les mandats durent de 2 ans en Norvège à 6 ans en Suède et sont partout de même durée pour tous les collègues.

**Au delà de ces chiffres** qui n'ont qu'une valeur indicative, l'APCP espérait des pistes de réflexion sur le choix des représentants du public. Aucun mode de désignation ne s'impose. Il y a appel public à candidature dans sept pays. Ailleurs, les postulants se font connaître spontanément ou sont proposés par des institutions ou associations. Les structures – association, fondation – qui chapeautent les conseils de presse sont le plus souvent chargées de les désigner.

**Concernant les critères de candidatures** on ne peut tirer de conclusion générale. Les postulants doivent être des personnalités publiques intéressées par ces questions, donc en théorie « n'importe qui », dit le conseil de presse norvégien. *(lire la suite page 5)*

## Actualité

### Addiction médiatique

L'actuel président de la République s'efforce d'être, autant qu'un « gestionnaire de la République », un « communicant ». Au risque de voir, à maintes occasions, ses annonces démenties par la réalité. Dans son livre (publié le 4 septembre 2014), son ex compagne l'affirme : François Hollande serait médiatico-dépendant. La confirmation est venue peu après, le président n'ayant pas pu s'empêcher de commenter un passage de l'ouvrage.

*(lire la suite page 4)*



Remerciements à Plantu !

## Rentrée

### Assises du journalisme, Observatoire de la déontologie, le millésime 2014

La 8<sup>e</sup> édition des Assises internationales du journalisme et de l'information aura lieu du 16 au 18 octobre 2014 à Metz. Le programme annoncé (lire page 2) est riche et couvre beaucoup de sujets au cœur des préoccupations de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir et à la qualité de l'information.

#### Avec le concours de nombreuses associations et organismes

professionnels, Jérôme Bouvier son organisateur a su élargir encore la palette de ce grand rendez-vous annuel de l'information. Quelques exemples parmi plus de trente sessions : « Collectivités territoriales et médias locaux, comment travailler ensemble ? » ; « Les nouvelles voies du journalisme d'investigation » ; « Le journalisme face à la barbarie » ; « Vulgariser l'information scientifique »...

La soirée d'ouverture aura pour thème « Responsables ? », avec notamment les trois directrices de l'information de l'AFP, i>télé et RFI.

#### L'Observatoire de la déontologie de l'information

présentera (vendredi 17) son deuxième rapport annuel, avec notamment la présence de Gilles van Kote, directeur du Monde (quotidien membre de l'ODI). Sur la base de quelques 200 « faits déontologiques », dont les trois-quarts de cas de manquements aux règles, l'ODI a dégagé de nombreuses approches. L'une d'entre elles – la multiplicité des pressions qui pèsent sur l'information – a été choisie pour titre de ce rapport 2014.

Un travail collectif sérieux qui réussit à garder le recul suffisant pour jouer son rôle premier de pédagogie. L'ODI ne veut montrer du doigt aucun média, aucun journaliste, mais démontrer que le respect de la déontologie concerne tous et chacun. ■

## Le rendez-vous annuel

# Programme des Assises internationales du journalisme et de l'information

## A l'Arsenal de Metz, du 16 au 18 octobre 2014



### Jeudi 16 octobre

#### 9h30-12h30 ATELIERS PROFESSIONNELS

• Nouvelles pratiques : 9h30-11h00. Adapter les rédactions web aux couvertures live Avec l'Obsweb

Nouvelles pratiques : 11h00-12h30. Repenser l'information pour les supports mobiles Avec l'Obsweb

• Les journalisms : 9h30-11 h. L'info par les chiffres : peut-on compter sur les journalistes ? Avec l'UCP2F

Les journalisms : 11h-12h30. Collectivités territoriales et médias locaux : comment travailler ensemble ? Avec Cap'Com

Les journalisms : 9h30-12h30. Pour que vive la photo de presse ! Avec l'AFP et la SCAM

• Éthique : 9h30-12h30. Garantir la liberté d'informer en Europe avec l'Alliance internationale de journalistes et la FEJ

#### 14h15-16h LES GRANDS DEBATS DES ASSISES

• Ils ont innové en 2014 Avec l'INA

• Algorithmes et prédictions d'information : dangers ou opportunités pour le journalisme ? Avec l'Obsweb

#### 16h15-20h DEBATS PUBLICS ET CONFERENCES

• 16h15-18h. Respect de la vie privée, jusqu'où va le devoir d'informer ? Avec les Entretiens de l'information

• 16h15-18h. Le rôle des réseaux sociaux dans la circulation et le partage de l'information Avec l'Obsweb

• 18h15-20h. Quelle place pour le diaporama dans les nouvelles écritures multimédia ? Avec l'Obsweb

• 18h15-20h. « Le mystère du journalisme jaune », conférence gesticulée de Philippe Merlant

#### 20h30-22h30 SOIREE D'OUVERTURE

• Responsables ? Avec Michèle Léridon (AFP), Cécile Mégie (RFI), Céline Pigalle (i>télé)...

### Vendredi 17 octobre

#### 9h30-12h30 ATELIERS PROFESSIONNELS

• Nouvelles pratiques : 9h30-11h00. De BuzzFeed à MinuteBuzz : espoirs et craintes du brand content Avec Stratégies.

Nouvelles pratiques : 11h00-12h30. Radio : micro ou vidéo ? Avec la Lettre Pro de la Radio

• Les journalisms : 9h30-11 h. Les nouvelles voies du journalisme d'investigation Avec l'Alliance internationale de journalistes

Les journalisms : 11h-12h30. Pour de nouveaux médiateurs ? Avec le Cercle des médiateurs de presse

Plus d'infos, inscriptions : <http://www.journalisme.com>

Les journalisms : 9h30-12h30. 800 millions de francophones en 2050 : quelle offre éditoriale pour ces futurs publics ? Avec l'Alliance francophone et l'Union de la presse francophone

• Recherche : 9h30-12h30. Extension du domaine du journalisme, redéfinition des frontières, comment le journaliste va chercher des ressources hors de son domaine. Avec le Comité Recherche des Assises

#### 14h15-17h15 LES GRANDS DEBATS DES ASSISES

• 14h15-15h15. Bondytalks : médias/banlieues/diversités...

• 15h15-17h15. La force du journalisme de proximité face aux préjugés et aux stéréotypes Avec Médias citoyens et l'Acse

• 14h15-15h15 : Le Baromètre social de Assises, bilan de l'emploi des journalistes Avec Jean-Marie Charon, l'AFDAS et Audiens

• Éthique : 15h15-17h15. L'Observatoire de la déontologie de l'information présente son 2<sup>e</sup> rapport annuel

#### 17h30-19h DEBATS PUBLICS ET CONFERENCES

• 17h30-19h. Le journalisme face à la barbarie

• 17h30-19h. Quel avenir économique pour la Lorraine ? Les journalistes débattent avec les acteurs de la région

#### 19h-22h30 SOIREE

• 19h-20h. Remise des Prix des Assises, avec Françoise Joly et Guilaine Chenu, présidentes du Jury 2014

• 20h30-22h30. Hommage au grand reportage, avec les acteurs de l'émission « Envoyé spécial »

### Samedi 18 octobre

#### 9h30-12h30 ATELIERS PROFESSIONNELS

• Nouvelles pratiques : BD, dessin animé : quand l'actualité s'illustre Avec la Scam

• Les journalisms : Vulgariser l'information scientifique : quelles règles, quelles précautions ? Avec l'Université de Lorraine

• Les journalisms : Quelle place pour le citoyen dans la fabrique de l'information ? Trois projets qui mettent le public au centre Avec le Labo des projets

• Formation - Recherche : Les MOOC : une opportunité pour l'apprentissage du journalisme

#### 14h15-18h LES GRANDS DEBATS DES ASSISES

• 14h15-16h : Quelle place pour les femmes dans les médias ? Avec le collectif « Prenons la Une »

• 16h15-18h : Journalisme et culture : faut-il former les journalistes dans le domaine de la création artistique et de l'art contemporain ?

#### 18h-20h FILM

• L'information en temps de guerre : projection du film *Hors la vie* de Maroun Bagdadi, suivie d'un débat. Avec le Festival du film arabe et la FOL 57



Jérôme Bouvier, président de « Journalisme et citoyenneté », lors des précédentes Assises (Metz, 6 novembre 2013).

## Relations avec le public

## On espère une embellie pour les médiateurs de presse

## Une initiative publique pourrait les relancer

Cela faisait plusieurs années qu'un média n'avait pas créé de poste de médiateur. C'est fait à *La Montagne* avec Bernard Stéphan, qui est aussi rédacteur en chef adjoint. Le quotidien de Clermont-Ferrand et de sa région (groupe Centre France) a accompagné cette nomination d'un engagement au sein de l'Observatoire de la déontologie de l'information (ODI).



Bernard Stéphan  
(La Montagne).

**Le premier médiateur en France** n'a été créé qu'en 1994 - très longtemps après les premiers médiateurs au Japon, dans les années 1930, ou aux Etats-Unis (1967) - puis il a essaimé dans les chaînes de radiotélévision publique et dans la presse régionale ; il y a eu aussi des médiateurs dans certains hebdomadaires (*La Vie*, *L'Express*). Après avoir compté jusqu'à quinze membres, le Cercle des médiateurs de presse, structure informelle créée en 2006 et actuellement présidée par Marie-Laure Augry (France 3), était retombé à neuf<sup>1</sup> après la défection de plusieurs entreprises (l'ancienne RFO, *La Dépêche du Midi*, *Midi libre*, *Le Parisien*, *L'Est républicain* notamment).

**La fonction a donc perdu quantitativement** de son importance, les difficultés financières l'ont notamment affectée. Elle s'est aussi affaiblie. Un médiateur de presse est en France un journaliste chevronné, réputé impartial, qui doit être « l'avocat du public auprès de la rédaction et l'avocat de la rédaction auprès du public », selon la formule de l'excellent Robert Solé, qui le fut huit années au *Monde*. Le médiateur, en théorie, n'hésite pas à donner publiquement tort à sa rédaction dans une chronique ou une émission, bien qu'il soit salarié de l'entreprise ; son indépendance est le gage de sa crédibilité. On se souvient par exemple de certains plateaux de « L'hebdou du médiateur » (France 2), avec Jean-Claude Allanic... mais cette émission a disparu depuis plusieurs années, à la demande de la direction de la rédaction.

**Les hiérarchies rédactionnelles**, en effet, ne le voient pas toujours d'un bon œil lorsqu'il assume sa responsabilité jusqu'au bout. Mais les rédactions sont aussi de plus en plus soumises à la loi du marketing. Du coup, la médiation entre un lecteur, auditeur ou téléspectateur mécontent et le média s'est estompée, au profit le plus souvent d'un louable développement des « bonnes relations » avec le public.

**Le rapport de Marie Sirinelli** « Autorégulation de l'information : comment incarner la déontologie ? »<sup>2</sup>, remis le 13 février 2014 à la ministre de la culture et de la communication, est peut-être de nature à remettre les pendules à l'heure et à favoriser le développement des médiateurs de presse. Il concluait en effet sur la difficulté à créer dès aujourd'hui une instance nationale de déontologie de l'information, et préconisait de renforcer l'ODI et de s'intéresser aux médiateurs.

**Du coup, le Cercle des médiateurs de presse** a demandé au ministère de donner un coup de pouce en mettant en œuvre une mesure fiscale inspirée par une recommandation de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). Une réponse favorable de principe lui a été donnée en juin. Faire connaître l'intérêt de la médiation pour les médias est aussi important : le Cercle organise aux Assises du journalisme à Metz (17 octobre, 11h) un débat « Pour de nouveaux médiateurs ». Après une mauvaise passe, une embellie pourrait avoir lieu. Afin de lui donner son efficacité, il faudrait au médiateur de presse un « statut » minimal, garantissant son indépendance ; le Cercle dispose d'un projet de ce type. ■ Y. A.

<sup>1</sup> Radio France, France 2, France 3, France Télévisions programmes, France Médias Monde, TF1, *Le Monde*, *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, *Sud Ouest*.

<sup>2</sup> Voir *Le Bulletin de l'APCP* n° 35, mars 2014.

## Remaniement

## Nouvelle ministre, nouveaux collaborateurs



Fleur Pellerin.

Fleur Pellerin est arrivée au 3, rue de Valois, le ministère de la culture et de la communication, le 26 août 2014\*. Née

en 1972 à Séoul, Fleur Pellerin est diplômée de l'ESSEC et de l'ENA et conseiller référendaire à la Cour des comptes. Elle a été dans l'équipe de campagne de François Hollande. Ministre déléguée aux PME, à l'innovation et à l'économie numérique de mai 2012 à mars 2014, elle a été brièvement secrétaire d'Etat au Quai d'Orsay (commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger). Elle a été membre du conseil d'administration de Public Sénat et du « comité diversité » de France Télévisions.

Les interlocuteurs des médias au cabinet de la ministre ont aussi changé.

**Le dossier « presse »**, qui comprend l'organisation et la



Sébastien Soriano.

régulation des médias en général, a été confié à Sébastien Soriano, conseiller spécial. Polytechnicien (X-Télécom), il a été notamment à

l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et directeur de cabinet de Fleur Pellerin.

**L'audiovisuel revient** (avec le cinéma) à Aude Accary-Bonnery.



Aude Accary-Bonnery.

Diplômée de l'ENA, elle a été notamment au Centre national de la cinématographie (CNC), puis conseiller auprès du premier

ministre pour l'audiovisuel dans le précédent gouvernement de Manuel Valls. ■

\* 26 août 1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; 26 août 1944 : ordonnance du général De Gaulle réorganisant la presse française en la « moralisant ». Heureux présage ?

## Actualité ... (suite de la page 1) Addiction médiatique



Une **maladie courante** chez nos hommes et femmes politiques... Préparant un « retour » savamment orchestré jour après jour dans les médias, son prédécesseur Nicolas Sarkozy s'était fait photographe (sur un scooter !...) avec son épouse, pour la page « une » de *Paris Match* (24 juillet). Lui et ses proches ont pu ainsi, avec une capacité non démentie à mobiliser la sphère médiatique, manipuler l'opinion par un suspense cousu de fils blancs sur l'impérieux devoir de l'ancien chef de l'Etat de venir sauver l'UMP et le pays... Son intervention-fleuve sur France 2, comme la couverture de son premier meeting dans le Nord, ont montré que le « bon client » avait toujours ses aficionados.

Le **duo présidentiel** est loin d'être le seul concerné par cette addiction médiatique. Sitôt sortis du gouvernement, l'ancien ministre de l'économie et l'ancienne ministre de la culture et de la communication s'affichaient en « love story » sur la couverture de *Paris Match* (11 septembre). Ils avaient été auparavant discrets. Dès la sortie de l'hebdomadaire, un « analyste des médias » démontrait dans « Le Plus » du *Nouvel Observateur* que le cliché ne pouvait avoir été pris sans le consentement des personnages ; et la plainte en justice d'Arnaud Montebourg ressemble à une occasion de faire (encore) parler de soi.

C'est désormais une **pratique** bien ancrée : les gouvernants, la classe politique en général, considèrent les médias comme leurs porte-voix et leurs faire-valoir ; ils ont un besoin perpétuel qu'on les montre et enragent si on vient à les oublier... Ils pensent qu'on ne peut rien faire sans eux, ils se plient le plus souvent à la mise en spectacle de la politique, leur personne étant tellement plus importante que la gestion et l'avenir du pays, la confrontation sérieuse des idées et des programmes, et la (dure) réalité.

Dans ces conditions – une sorte d'accord tacite entre les politiques et une partie importante des médias pour qu'il en soit ainsi – il n'est guère facile de faire valoir qu'au bout du compte la plupart des citoyens ne sont pas satisfaits mais frustrés. Que l'écume des faits doit parfois laisser la place à l'océan qui la porte et aux vagues qui la soulèvent. Que la déontologie de l'information commande moins d'approximations et moins de connivences. ■ Yves AGNÈS



## Journalisme

### Le Prix du « Coup » éditorial



Ou quand un syndicat d'éditeurs attribue une récompense pour une production journalistique non conforme à la législation et aux règles connues de la déontologie de l'information.

La « Journée magazine 2014 », organisée par le Syndicat des éditeurs de la presse magazine (SEPM), avait lieu le 14 mai. Le « palmarès des magazines » comportait neuf prix. Celui du « Coup éditorial » est allé à *Closer* du 10 janvier 2014 pour « L'amour secret du président ». Le jury écrit notamment : « *Le scoop de l'année qui tue d'emblée le match. Une audace pas si people que ça, qui brise un tabou français et met le public à égalité avec le microcosme parisien* ».

*Closer* a du reste prolongé l'affaire. L'ex compagne de François Hollande ayant porté plainte après l'édition du 7 février, le journal a affiché sur sa « couv' » la décision de justice le condamnant (« *Closer condamné* », édition du 4 avril). Une pratique courante de ce type de presse.

L'hebdomadaire a-t-il eu raison déontologiquement sur ce « coup » ? A chacun de se faire son opinion. ■

## Agenda

### La liberté d'expression et ses abus

Un « forum » aura lieu le 2 octobre 2014 à la Maison du Barreau de Paris, organisé par le mensuel dédié au droit des médias *Légipresse* (Victoire éditions), sur le thème : « *Y a-t-il des abus licites de la liberté d'expression ?* »



Charles-Henri Dubail, PDG de Victoire éditions.

Trois tables rondes sont au programme : Les limites du droit à l'humour ; La liberté d'opinion, le racisme et l'histoire ; Les intrusions dans la vie privée des

personnalités publiques. Un « focus » sera consacré au droit de désindexation par les moteurs de recherche, après la récente décision de la Cour de justice de l'Union Européenne. Des sujets qui questionnent aussi la déontologie.

\* [forum@legipresse.com](mailto:forum@legipresse.com), [www.legipresse.com](http://www.legipresse.com)

### 5ème CNMJ

#### « Former pour innover »

La cinquième édition de la Conférence nationale des métiers du journalisme (CNMJ), qui regroupe les 14 écoles dont les cursus sont reconnus par la profession, sera consacrée aux démarches innovantes de formation et à la place des jeunes dans les entreprises médiatiques (insertion, rôles nouveaux, attentes...). Ce colloque aura lieu à l'UNESCO les 2 et 3 octobre 2014 (inscription obligatoire). Parmi les intervenants : Emmanuel Hoog (PDG de l'AFP), Jon Henley (*The Guardian*), Vincent Peyrègne (DG de l'IFRA), Annik Dubied (Université de Neuchatel), Boris Bachorz (AFP), Daniel Cornu (*La Tribune de Genève*)...

[www.cnmj.fr](http://www.cnmj.fr)

### Codes déontologiques

#### Des chartes à l'étude dans deux quotidiens

Les journalistes de *Nice-Matin* ont rendu publique une charte déontologique pour leur groupe ; elle pourrait entrer en vigueur si leur proposition de reprise du groupe de presse, en grande difficulté, était retenue. Les journalistes de *Libération*, de leur côté, ont soumis une « charte éthique » aux actionnaires du quotidien ; elle est accompagnée d'un « pacte d'indépendance » (de la rédaction) et d'une « charte publicitaire ».

## Canada

## Un conseil de presse fédéral pour la presse écrite anglophone ?

### Une proposition de l'association des éditeurs

L'Association des journaux canadiens mène une vaste enquête auprès de 861 titres de la presse anglophone sur l'idée de créer un conseil de presse sur l'ensemble du pays. S'il se dégageait une majorité de soutien, il pourrait voir le jour le 1er avril 2015.

**Des cinq conseils régionaux existant**, seul celui du Québec francophone a une réelle activité. Les journaux francophones ont d'ailleurs décidé de ne pas s'associer à cette démarche, car le soutien financier du gouvernement québécois assure sa stabilité et parce qu'il veut garder une compétence sur tous les médias, écrits, audiovisuels, électroniques *pure players*. La structure envisagée par l'Association des journaux canadiens ne concernerait que la presse écrite et ses prolongements numériques. Chacune des régions définies – regroupant plusieurs Provinces – serait représentée par trois membres du public et deux représentants des éditeurs (désignés par les groupements de propriétaires de journaux). Les journalistes ne semblent pas devoir être présents en tant que tels. Au total, le conseil comprendrait 20 membres.

**Les journaux adhérents verseraient** une cotisation annuelle variable : de 100 dollars canadiens (71 €) pour un périodique local tirant moins de 10 000 exemplaires à 25 000 (17 800 €) pour un quotidien dépassant les 200 000 exemplaires. Le budget ainsi collecté approcherait les 400 000 dollars canadiens (285 000 €). Les plaintes seraient centralisées à un siège national où elles seraient analysées, réglées si possible par médiation, éventuellement renvoyées devant une commission d'avis. Les auditions sur les plaintes seraient menées par conférence téléphonique. ■ P. G.

## Enquête auprès des conseils de presse ... (suite de la page 1)

### La présence du public, antidote aux tentations corporatistes



Kjersti Loken Stavrum, secrétaire générale du conseil de presse de Norvège.

Outre la connaissance ou l'intérêt reconnu pour les médias, la connaissance du droit ou la capacité à rédiger des avis juridiques sont des critères cités dans les réponses.

Mais ce qui prévaut est le bon sens, l'ouverture d'esprit, les qualités morales. Les exclusions définies sont plus parlantes que les critères exigés pour être désigné : pas d'officiels gouvernementaux (Azerbaïdjan, Royaume-Uni), pas de militants politiques (Belgique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni), pas de personnes impliquées dans les médias (Belgique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas).

**L'unanimité se fait enfin sur l'intérêt** de la présence du public. L'idée la plus souvent exprimée est qu'il contribue à « *accréditer l'indépendance* » du conseil de presse et à « *crédibiliser [s]es décisions* ». Plusieurs réponses à notre questionnaire témoignent que ses représentants enrichissent les débats et défendent souvent mieux le droit du public à l'information. Ils sont perçus comme l'antidote aux tentations corporatistes dans la réponse aux plaintes du public.

Cette enquête, si elle n'apporte pas de révélations, confirme les choix de l'APCP. Elle sera à compléter avec les retours des courriers sur le même sujet adressés en juillet à plus de cinquante associations françaises de consommateurs, usagers, parents d'élèves... ■ Pierre GANZ

## Contacts

Yves Agnès, président, yves.agnes@noos.fr, 06 98 81 84 35

Christine Menzaghi, secrétaire, cmenzaghi@laligue.org, 06 84 01 55 28

Kathleen Grosset, trésorier, kgrosset@gmail.com, 06 12 73 12 30

## Ici et là

Informations rassemblées par Pierre Ganz, [pierre.ganz@wanadoo.fr](mailto:pierre.ganz@wanadoo.fr)  
D'autres infos sur <http://apcp.unblog.fr/ici-et-la/>

## Sénégal

### Un tribunal des pairs

Le Conseil pour l'observation des règles d'éthique et de déontologie dans les médias (Cored) sénégalais a installé solennellement fin août 2014 son tribunal des pairs. Composé de dix journalistes « éminents », il a pour mission de juger les pratiques de la profession et peut prononcer des sanctions. Sa création est l'aboutissement d'un processus entamé en 1998 pour la création d'une instance d'autorégulation.

\* [http://www.dakaractu.com/Medias-Regulation-Le-Tribunal-des-pairs-du-CORED-officiellement-installe\\_a73816.html](http://www.dakaractu.com/Medias-Regulation-Le-Tribunal-des-pairs-du-CORED-officiellement-installe_a73816.html)

## Québec

### Limites du « droit à l'oubli »

Une journaliste qui avait dévoilé les antécédents judiciaires d'un candidat à une élection a été suivie par le Conseil de presse du Québec.

Elle avait rapporté que ce candidat avait été condamné en 1993 pour violences conjugales, peine depuis retirée de son casier judiciaire, comme le permet sous conditions la loi canadienne. Certes, a estimé le conseil, « *la presse doit s'abstenir de divulguer ou de faire allusion aux antécédents judiciaires d'une personne* ».

Mais il a considéré « *pertinent de soumettre la question à l'examen public des électeurs qui, eux, ont à évaluer si le comportement passé du candidat permettait de lui accorder leur confiance et de lui offrir la charge de maire.* »

\* <http://conseildepresse.qc.ca/decisions/D2013-11-064/>

## Royaume-Uni

### Anonymat des proches d'un délinquant

La Press Complaints Commission britannique a donné raison début septembre 2014 à une femme qui reprochait au site d'un magazine grand public d'avoir révélé son identité, dans un article consacré à un délinquant sexuel. Elle était séparée de cet homme et publier son nom n'apportait rien à l'information.

\* <http://www.pcc.org.uk/newsarchive/index.html?article=OTA2NQ==>